

Consultation PCAET LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION

[X SUPPRIMER](#)[← RÉPONDRE](#)[←← RÉPONDRE À TOUS](#)[→ TRANSFÉRER](#)

...



Catherine LICOT [DD85] <CLICOT@artisanatpaysdelaloire.fr> Marquer comme non lu
mer. 30/03/2022 14:42

À : KIMMEL Pascale;

Cc : Nathalie RENOUX [DD85] <NRENOUX@artisanatpaysdelaloire.fr>;
Pauline FONDA [DD85] <PFONDA@artisanatpaysdelaloire.fr>;
Bénédicte LIDON [DD85] <BLIDON@artisanatpaysdelaloire.fr>;
Kévin CLAIN [DD85] <KCLAIN@artisanatpaysdelaloire.fr>;
Cécile DANIEL [SIEGE] <CDANIEL@artisanatpaysdelaloire.fr>;

1 pièce jointe

consultation
pdf

[Télécharger tout](#)

Madame KIMMEL,

Vous avez sollicité la CMA afin d'émettre un avis sur le projet de PCAET du territoire de La Roche sur Yon Agglomération

Après avoir pris connaissance des différents documents, nous ne pouvons que saluer le travail accompli et partager les objectifs inscrits pour les 6 ans à venir, avec une attention particulière aux projets qui impliquent directement les entreprises artisanales.

Vous avez identifié la Chambre de métiers et de l'artisanat comme acteur/partenaire dans plusieurs actions du PCAET. En effet, qu'il s'agisse d'accompagnement individuel des entreprises, d'animation collective, de sensibilisation et/ou d'information, la CMA peut intervenir sur plusieurs axes du PCAET, notamment au travers de la mise en place de 5 programmes :

- Le diagnostic de Transition écologique « Performa Environnement »
- Le dispositif « Eco-défis »
- Le diagnostic de flux « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »
- Démarche d'EIT – Ecologie Industrielle et Territoriale
- Le dispositif Répar'acteurs

Au-delà de ces interventions ciblées, la CMA a pour mission de **promouvoir le plus largement possible les activités de l'artisanat et les savoir-faire locaux sur l'agglomération yonnaise**. Présent sur l'ensemble des communes, l'artisanat est le pilier de l'économie de proximité, et à ce titre, il joue un rôle essentiel pour l'attractivité du territoire.

Pour en savoir plus sur les possibilités d'intervention de la CMA et leur mise en relation avec le programme d'actions du PCAET, nous vous invitons à **consulter les tableaux ci-joints**.

Nous restons à votre écoute pour préciser les modalités de partenariat pour la mise en œuvre des actions du PCAET sur votre territoire.

Cordialement



CONSULTATION SUR LE PCAET DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION



Information complémentaire sur les modalités d'intervention proposées par la Chambre de métiers et de l'artisanat en lien avec le programme d'actions du PCAET

La Chambre de métiers et de l'artisanat a été identifiée comme acteur/partenaire dans la mise en oeuvre de plusieurs actions du PCAET. En effet, qu'il s'agisse d'accompagnement individuel des entreprises, d'animation collective, de sensibilisation et/ou d'information, la CMA peut intervenir sur plusieurs axes du PCAET, notamment au travers de la mise en place de 5 programmes en lien avec le développement durable et l'économie circulaire.

- Le diagnostic de Transition écologique « Performa Environnement »
- Le dispositif « Eco-défis »
- Le diagnostic de flux « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »
- Démarche d'EIT – Ecologie Industrielle et Territoriale
- Le dispositif Répar'acteurs

Au-delà de ces interventions ciblées, la CMA a pour mission principale de promouvoir le plus largement possible les activités de l'artisanat et les savoir-faire locaux sur l'agglomération yonnaise. Présent sur l'ensemble des communes, l'artisanat est le pilier de l'économie de proximité, et à ce titre, il joue un rôle essentiel pour l'attractivité du territoire.

cf. modalités d'intervention de la CMA et mise en relation avec le programme d'actions du PCAET dans les tableaux ci-après.

Tableau 1 - Modalités d'intervention du pôle Développement Durable/Economie circulaire de la CMA

1. Le diagnostic de Transition écologique « Performa Environnement »

Le diagnostic de Transition écologique est un diagnostic de 1^{er} niveau qui est proposé aux TPE/PME dans le cadre du **Plan France Relance**.

Il permet aux artisans de bénéficier d'un état des lieux et d'un plan d'actions à partir des besoins identifiés dans leur entreprise.
La maturité écologique de l'entreprise est évaluée autour de 5 thématiques : Energie / Achats / Déchets/ Mobilité / Eau



Le plan d'actions peut répondre à différentes préoccupations exprimées par le chef d'entreprise :

- Trouver une solution en termes d'investissement, d'étude ou de formation adaptée, et/ou être assisté dans le montage d'un dossier de demande de financement ;
- Optimiser leur fonctionnement ou leur façon de produire (économies d'énergie, locaux, matières premières, déchets, consommation d'eau, mobilité...);
- S'engager dans une démarche de reconnaissance environnementale, individuelle ou collective (label Imprim'Vert, Eco-défis, Répar'acteurs...).

Public : La CMA Vendée accompagne les TPE/PME de l'artisanat, toutes activités confondues, sur l'ensemble du territoire départemental.

2. Le dispositif « Eco-défis »

La CMA Vendée propose de développer le dispositif « Eco-défis » auprès des entreprises du territoire de La Roche sur Yon Agglomération.
L'objectif est **d'engager le dirigeant dans un cycle d'amélioration continue** en faisant évoluer ses pratiques dans une démarche éco-responsable.

Il s'agit de valoriser les artisans/commerçants qui mettent en place des actions concrètes pour réduire leur impact environnemental et améliorer leur performance en agissant sur 7 thématiques : déchets, emballages, énergie, mobilité, eau, produits, sociétal & durable.
Pour devenir éco-défis, l'entreprise doit choisir et réaliser 3 défis dans 2 thématiques.

L'entreprise est accompagnée pendant 4 ans (diagnostic initial avec un état des lieux environnemental global sur les 7 thématiques, validation/labellisation par un comité régional d'attribution, remise d'un trophée/événement collectif, renouvellement tous les 2 ans avec 1 nouveau défi à réaliser).

Le label Eco-défis, **soutenu par l'ADEME**, permet à terme à l'entreprise de :

- Valoriser son image auprès de sa clientèle



| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la protection de l'environnement dans son métier - Devenir acteur de la transition écologique sur son territoire - Maîtriser ses coûts - Intégrer un réseau de professionnels éco-responsables <p>Public : La CMA accompagne les entreprises de 0 à 50 salariés, artisans ou commerçants. + d'infos sur éco-défis</p> |
|--|--|

| | |
|---|--|
|  | <p>3. Le diagnostic de flux « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts »</p> <p>La CMA Vendée, avec le soutien de l'ADEME, propose un accompagnement qui s'adresse aux entreprises (de moins de 20 salariés) souhaitant réaliser des économies tout en réduisant leur impact environnemental.</p> <p>L'objectif est d'évaluer les flux (Energie, Déchets, Eau, Matières Premières) pour mieux connaître les consommations liées à l'activité de l'entreprise et les optimiser.</p> <p>Un 1er RDV est effectué par un conseiller en développement durable de la CMA Vendée, à l'issue duquel il est demandé à l'entreprise de fournir les factures correspondantes aux flux. Les dépenses et les consommations sont analysées afin de repérer les sources d'économie. Un plan d'actions personnalisé et chiffré est élaboré en faisant apparaître les gains pressentis. Une fois sa faisabilité validée, l'entreprise dispose d'un an pour mettre en œuvre le plan d'actions et bénéficie d'un suivi régulier avec le conseiller CMA. L'accompagnement s'achève par une évaluation des résultats obtenus.</p> <p>Durée de l'accompagnement « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » : 5 jours</p> <p>Public : la CMA accompagne les entreprises artisanales inscrites au RM ayant moins de 20 salariés</p> |
|---|--|

4. Démarche d'EIT – Ecologie Industrielle et Territoriale

Dans le cadre d'une démarche d'EIT, la CMA accompagne les entreprises pour mutualiser et optimiser les flux de ressources matérielles ou immatérielles des entreprises (notamment matières, énergie, eau mais aussi équipements ou expertises) à l'échelle d'une zone d'activité ou d'un territoire.

Pilier de l'économie circulaire, cette démarche se concrétise par la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques du territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité.

Exemples de synergies potentielles :

- *Collecte de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,*
- *Echanges de palettes, cartons... (déchets, matières premières),*
- *Contrat ou solution d'énergie partagé,*
- *Prestations groupées de gardiennage,*
- *Prestations groupées de vérifications périodiques, Formations groupées,*
- *Mutualisation d'une assistante en temps partagé entre 2 entreprises, ...*

EIT
Ecologie
Industrielle
et Territoriale

5. Répar'acteurs

La marque « Répar'acteurs » déployée par la CMA, avec le soutien de l'ADEME, encourage l'économie de proximité et la consommation responsable en prolongeant la durée de vie des biens de consommation courante et/ou leur réemploi. Ce dispositif permet d'augmenter la visibilité des entreprises de la réparation (hors automobile) auprès du grand public ; il permet de les aider à se développer et à devenir de véritables ambassadeurs sur leur territoire pour lutter contre le gaspillage, en réduisant les déchets et en encourageant à réparer plutôt que jeter.

Intégrer le réseau des Répar'acteurs pour une entreprise de la réparation, c'est :

- Bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi individualisé par un conseiller de la CMA spécialisé sur ce dispositif.
- Être référencé sur le site "annuaire-reparation.fr" (avec une parution en tête des recherches en qualité de " Répar'acteurs ").
- Valoriser l'obtention de la marque Répar'acteurs grâce aux réseaux de la CMA (page Facebook dédiée au dispositif).
- Bénéficier de formations spécifiques aux besoins des professionnels de la réparation : stratégie commerciale, relation clients, réseaux sociaux, ...
- Rencontrer et échanger avec d'autres professionnels en intégrant le club " Répar'acteurs " animé par la CMA Vendée
- Participer à des événements de promotion de la réparation grand public.

L'attribution de la marque est validée par la signature d'une charte.

+ d'infos sur [Repar'acteurs](#)



Tableau 2 - Synthèse mettant en relation les enjeux/actions du PCAET avec les interventions possibles de la CMA

| Enjeux / Axes stratégiques | Numéro et titre de l'action du PCAET | Modalités d'intervention proposées par la CMA |
|---|--|--|
| Enjeu 1 : transition écologique et EnR, construction et rénovation, mobilité | | |
| Axe stratégique 3 - Améliorer la qualité de l'air | | |
| | Action n° 4 - Sensibiliser, informer et identifier les plans de suivi et/ou points d'actions sur la qualité de l'air extérieur et intérieur | La CMA sensibilise et informe individuellement les entreprises sur la qualité de l'air à l'occasion de la réalisation de diagnostic de Transition écologique ou lors d'accompagnement d'entreprises engagées dans le dispositif Eco-défis . La CMA peut co-organiser des animations collectives à destination des entreprises en partenariat avec les acteurs économiques du territoire pour les sensibiliser/informer sur la qualité de l'air. |
| Enjeu 4 : un territoire qui réduit ses consommations et qui devient producteur d'énergies renouvelables en développant le mix énergétique | | |
| Axe stratégique 6 - Les collectivités exemplaires : de la réduction des consommations d'énergie (sobriété) pour aller vers un mix énergétique | | |
| | Action n° 8 – Développer l'exemplarité des collectivités : Sobriété et efficacité de l' éclairage public | La CMA peut rappeler la réglementation et les bonnes pratiques concernant l'extinction des enseignes lumineuses auprès des artisans commerçants à l'occasion de la réalisation de diagnostic de Transition écologique ou Eco-défis ou lors d'un diagnostic de flux (= « TPE/PME, gagnantes sur tous les coûts »). |
| Axe stratégique 7 - Mix énergétique du territoire : de la connaissance des potentiels jusqu'aux possibilités de développement des EnR sur le territoire de l'agglomération | Action n° 11 – Faire connaître les potentialités du territoire en matière d'énergies renouvelables et définir le cadre du mix énergétique du territoire | La CMA peut sensibiliser et informer les entreprises sur la possibilité de réaliser leurs propres installations d'EnR (autoconsommation) à l'occasion de la réalisation de diagnostic de Transition écologique ou Eco-défis ou lors d'un diagnostic de flux (= « TPE/PME, gagnantes sur tous les coûts »). La CMA peut co-organiser des animations collectives pour promouvoir les solutions EnR auprès des professionnels du territoire en partenariat avec les organisations professionnelles concernées. |
| Enjeu 10 : Accompagner la mutation économique et énergétique des activités économiques | | |
| Axe stratégique 20 - Soutenir l'animation et la mise en réseau des entreprises en faveur de la transition énergétique | Action n° 35 – Encourager la dynamique de développement de l'économie bleue et de l'écologie industrielle | La CMA peut favoriser les échanges de bonnes pratiques entre professionnels et communiquer sur les diagnostics réalisés ou en cours : diagnostic de Transition écologique, Eco-défis, « TPE/PME, gagnantes sur tous les coûts » |

| | | |
|--|---|--|
| | | <p>La CMA peut être associée à la démarche d'EIT et participer à la création de synergies entre les différents acteurs, notamment en accompagnant les entreprises pour trouver des réponses collectives et des solutions mutualisées pour répondre aux problématiques des déchets, de la mobilité, de la récupération ou la production d'énergie.....</p> |
| <p>Enjeu 11 : Accompagner le développement de l'Economie circulaire, locale, sociale et solidaire dans notre territoire et développer de nouvelles filières et opportunités économiques</p> | | |
| <p>Axe stratégique 23 - Amplifier de façon opérationnelle la stratégie en faveur de la réduction des déchets et développer de nouvelles filières et opportunités économiques</p> | <p>Action n° 39 – Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets</p> | <p>La CMA sensibilise et informe individuellement les entreprises sur la réduction et la valorisation des déchets à l'occasion de la réalisation de diagnostic de transition écologique, lors d'accompagnement d'entreprises engagées dans le dispositif Eco-défis ; ainsi qu'en promouvant la marque Répar'acteurs auprès des professionnels de la réparation.</p> <p>La CMA peut initier ou participer à des actions collectives à destination des entreprises en partenariat avec les acteurs du territoire (démarche EIT, mutualisation)</p> |
| <p>Axe stratégique 23 - Amplifier de façon opérationnelle la stratégie en faveur de la réduction des déchets et développer de nouvelles filières et opportunités économiques</p> | <p>Action n° 40 – Faire évoluer la recyclerie</p> | <p>La CMA sensibilise et informe individuellement les entreprises sur la valorisation des déchets et leur réemploi à l'occasion de la réalisation de diagnostic de transition écologique, lors d'accompagnement d'entreprises engagées dans le dispositif Eco-défis ; ainsi qu'en promouvant la marque Répar'acteurs auprès des professionnels de la réparation.</p> <p>La CMA peut initier ou participer à des actions collectives de sensibilisation ou de communication à destination des entreprises en partenariat avec les acteurs du territoire (événements, animations, ...)</p> |
| <p>Enjeu 12 : Promotion des activités touristiques</p> | | |
| <p>Axe stratégique 24 - Tourisme Vert</p> | <p>Action n° 44 – Promouvoir l'artisanat et les savoir-faire locaux</p> | <p>La CMA peut participer à la prospection et la mise en relation entre les artisans, professionnels du territoire et l'Office du Tourisme de l'agglomération afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déployer l'offre de visites d'entreprise permettant au public de découvrir les savoir-faire locaux, - organiser des expositions, démonstrations sur le site de la Maison de la Libellule - organiser des parcours/événements « arts et saveurs » en lien avec les professionnels métiers d'art et métiers de bouche - organiser des ½ journées d'immersion chez des artisans (opération « vis ma vie d'artisan ») - valoriser les entreprises engagées dans éco-défis et/ou Répar'acteurs |

| | |
|--|---|
| Enjeu 13 : Maintenir voire développer des commerces et services de proximité et l'attractivité du centre-ville, des cœurs de bourg et quartiers | |
| Axe stratégique 25 - Favoriser une offre commerciale et de services équilibrée et rationalisée | Action n° 46 – Mettre en œuvre un plan d'actions pour soutenir le commerce de proximité |
| | <p>La CMA peut participer à la sensibilisation et l'information des artisans-commerçants implantés dans les périmètres définis (centralités) pour les encourager à engager des travaux d'économie d'énergie et les orienter dans leur demande d'aides financières.</p> <p>L'information pourra être relayée lors de diagnostic de transition écologique, éco-défis, ou par le biais d'actions collectives (communication ciblée, réunion d'information avec les professionnels concernés)</p> |
| Enjeu 13 : Maintenir voire développer des commerces et services de proximité et l'attractivité du centre-ville, des cœurs de bourg et quartiers | |
| Axe stratégique 25 - Favoriser une offre commerciale et de services équilibrée et rationalisée | Action n° 47 – Mettre en œuvre d'un plan d'actions pour soutenir le commerce dans les communes rurales |
| | <p>La CMA peut accompagner individuellement les porteurs de projet artisans-commerçants qui souhaitent s'implanter ou qui sont déjà implantés dans les centres bourgs des communes rurales : étude de projet prenant en compte les nouveaux modes de consommation, « commerce du futur », mise en place de solutions numériques, élaboration d'un circuit d'approvisionnement local, activité ambulante de type foodtruck, recherche de financements, ...</p> <p>La CMA peut sensibiliser et informer les artisans commerçants à adopter une démarche éco-responsable pour valoriser leur image auprès de leurs clients en leur proposant de s'engager dans le dispositif Eco-défis.</p> <p>La CMA peut organiser des animations collectives (ateliers, conférences, webinaires) afin de sensibiliser les professionnels concernés au développement de nouvelles pratiques de consommation et nouveaux mode de vie (télétravail, mobilité) qui peuvent impacter leur activité.</p> |
| Enjeu 14 : alimentation locale, durable et de qualité | |
| Axe stratégique 26 - Poursuivre le développement d'une alimentation durable, de qualité et de proximité | Action n° 48 – Etudier pour tendre vers un Projet Alimentaire Territorial (PAT) |
| | <p>La CMA peut identifier et sensibiliser les artisans de l'alimentation (transformateurs) à participer au Projet Alimentaire Territorial (ateliers thématiques, échanges d'expériences, solutions collectives, mutualisation, ...)</p> <p>La CMA avec son service « Cité du goût et des Saveurs », peut participer à la promotion et la valorisation des métiers de bouche et des produits locaux en organisant des actions collectives (parcours gourmands, ateliers culinaires : la santé dans l'assiette,...)</p> |

